

AR PREFECTURE

006-210600110-20200602-12-DE
Reçu le 08/06/2020



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 12 – CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE BEAULIEU-SUR-MER : FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES
ET ELECTION DES REPRESENTANTS ELUS

Séance Publique Ordinaire du 2 JUIN 2020
A 19 heures 30 au gymnase municipal « Pascal Manini »
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Jean-Elie PUCCI, M. Michel LOBACCARO, Mme Sophie REID, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Théo PANIZZI, Mme Marie Anne SYLVESTRE, M. Douglas MARTIN, Mme Jacqueline POTFER, M. Gérald MARIN.

QUORUM : 14
PRESENTS : 27
VOTANTS : 27

Secrétaire : M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 27 mai 2020

AR PREFECTURE

006-210600110-20200602-12-DE
Reçu le 08/06/2020



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2020

XII - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAULIEU-SUR-MER : FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES ET ELECTION DES REPRESENTANTS ELUS

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L123-5 et L.123-6 et R123-7 et suivants,

Considérant qu'il convient de procéder, suite à la nouvelle composition du Conseil Municipal issue des élections municipales du 15 mars 2020, à l'élection des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Beaulieu-sur-Mer.

Considérant que le Conseil d'administration des centres communaux d'action sociale comprend outre le Maire qui en est le président de droit, au maximum 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal et 8 membres nommés par le Maire.

Considérant qu'au titre de l'article R123-15 du code de l'action sociale et des familles, les personnes qui sont fournisseurs de biens ou de services au centre communal d'action sociale ne peuvent siéger au conseil d'administration,

Considérant que conformément à l'application de la réglementation cette élection doit s'opérer au scrutin secret et à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel, étant précisé que chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidat même incomplète.

Il est vous est proposé, après en avoir délibéré, de fixer à SIX (6) le nombre de membres élus par le Conseil Municipal et le nombre d'administrateurs du CCAS de Beaulieu-sur-Mer à 12, outre le Maire, Président de droit.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

- Fixe à SIX(6) le nombre de membres élus par le Conseil Municipal et le nombre d'administrateurs du CCAS de Beaulieu-sur-Mer à 12, outre le Maire, Président de droit.

Il vous est également demandé de procéder, en vue de cette désignation, à l'élection des SIX délégués du Conseil Municipal au Conseil d'administration du CCAS de Beaulieu-sur-Mer.

AR PREFECTURE

006-210600110-20200602-12-DE
Reçu le 08/06/2020



Le calcul est alors le suivant : Quotient électoral : $27 : 6 = 4,50$

Répartition des sièges au quotient :

Liste ROUX : $23 : 4,50 = 5,11$, soit 5 sièges

Liste SYLVESTRE : $4 : 4,50 = 0,88$, soit 1 siège

Les candidatures suivantes sont proposées de :

Liste ROUX

- Christiane VALLON
- Evelyne BOICHOT
- Martine OLLIVIER
- Michel LOBACCARO
- Charlotte MARC
- André RIOLI

Liste SYLVESTRE

- Jacqueline PIRON-POTFER

Puis l'on passe au vote à bulletin secret, qui donne le résultat suivant :

Nombre de votants : 27

Nombre de bulletins : 27

Liste ROUX : 23 voix

Liste SYLVESTRE : 4 voix

Mesdames et Monsieur, Christiane VALLON, Evelyne BOICHOT, Martine OLLIVIER, Michel LOBACCARO, Charlotte MARC et Jacqueline PIRON-POTFER sont déclarés élus au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Roger ROUX





AR PREFECTURE

0600110-20200602-12-DE
Recu le 08/06/2020

